

APPEL A PROJETS INNOVANTS N° 3/TCC/VLF/2021



Date de clôture de l'appel à projets innovants

31/07/2021 à 16h00 (heure de Kinshasa)

## Programme Voix et leadership des femmes en République Démocratique du Congo, appel à projets innovants n°3/TCC/VLF/2021

### I. Contexte et justification de l'appel

Le Programme Voix et Leadership des Femmes « VLF » financé par les Affaires Mondiales Canada et exécuté par le Centre Carter pour une durée de cinq ans (2018-2023), lance un appel à projets innovants avec comme objectif d'accroître la jouissance des droits fondamentaux des femmes et des filles et de faire progresser l'égalité des sexes en RDC. Six provinces sont concernées par cet appel notamment : Kinshasa, Equateur, Tshopo, Sud-Kivu, Tanganyika et Kasai-Central<sup>1</sup>.

Cet appel à projets innovants vise à sélectionner des petites initiatives à caractère innovant pour l'avancement des droits des femmes et des filles, et la progression de l'égalité des sexes dans les six provinces d'intervention du projet. Ces financements ont pour objectif d'appuyer les défenseurs (ses) des droits des femmes et les organisations féminines de défense et de promotion de droits des femmes dans leurs efforts à mettre en place des approches innovantes permettant de combler les écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la base.

Le cycle du projet proposé doit s'étaler sur une durée **maximum de 3 mois dans la période allant d'octobre 2021 à mars 2022**. Cependant, les petits projets à très court terme comme un mois ou même moins sont recevables. Le financement sollicité doit tenir compte des idées / approches / méthodologies novatrices en réponse aux besoins réels et émergents rencontrés par les femmes et/ou filles au niveau de la base dans les provinces d'intervention du projet.

### I. Critères d'éligibilité

#### i. Les critères d'éligibilité d'une organisation / défenseur (e) des droits des femmes et filles

- Être une organisation de défense des droits des femmes et/ou des filles locales Congolaise reconnues dans la communauté ;
- Être une personne physique engagée dans la défense des droits des femmes/filles au niveau local, en RD Congo ;
- Les organisations postulent individuellement ;
- Les personnes physiques devraient collaborer avec les autorités locales et/ou institution locale ;
- Œuvrer dans le domaine de la protection et la défense des droits des femmes ;

---

<sup>1</sup> Les provinces du Kasai-Central et de l'Equateur ont un potentiel de toucher plusieurs provinces, notamment celles du Grand Equateur et des deux Kasai avant la mise en œuvre du découpage tel que prévu dans la constitution actuellement en vigueur.

- Être une organisation implantée et effective sur terrain au niveau local dans la zone d'intervention avant le lancement de cet appel ;
- Avoir la capacité de mener des actions avec impact au niveau de la base.

## ii. Critères d'éligibilité des projets innovants

- Des activités/initiatives qui répondent aux besoins réels, émergents et urgents des femmes et/ou filles au niveau de la base en cette période de crise sanitaire ;
- Le problème doit être clairement identifié, recensé à l'échelle locale (au niveau d'une commune, un quartier, ... ) ;
- La solution proposée doit consister à régler le problème et/ou à atténuer la situation à l'aide de nouvelles idées et/ou approches qui sont plus efficaces que les solutions actuelles ou antérieures, et qui visent à obtenir de meilleurs résultats ;
- Les solutions proposées doivent contribuer à faire avancer les droits des femmes et des filles, et réduire les inégalités entre les sexes ;
- La solution novatrice proposée doit être entièrement nouvelle ou constituer une amélioration d'une pratique actuelle ;
- La solution novatrice proposée doit être une initiative en soi ;
- Les solutions proposées peuvent être novatrices dans le comment dont elles sont mises en œuvre, de quoi elles mettent en œuvre et/ou qui fait la mise en œuvre.

## II. Budget

Le coût total de l'initiative ne devrait pas dépasser la somme de **Dix mille dollars américains (\$US 10.000)**. Les propositions de plus de ce montant ne seront pas considérées. **Cependant, les très bons projets à petit budget à partir de \$1.000 sont très encouragés.**

Le Centre Carter se réserve le droit de revoir le montant d'un budget soumis à la baisse ou à la hausse tenant compte de la pertinence de l'initiative.

Le Centre Carter ne prendra pas en charge les coûts dépensés pendant l'élaboration et la préparation de la proposition de projet et ils ne pourront pas être mis dans la proposition de budget. Chaque budget devra comporter le montant sollicité ainsi que la contribution de l'organisation ou de la personne qui sollicite le financement, s'il est échet.

## III. Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. Une fiche signalétique reprenant :
  - Les informations sur le nom de l'organisation, mission, zone d'intervention, personne de contact et ses coordonnées (seulement pour les organisations) ;

- Les informations sur l'identité, travail effectué par la personne dans le domaine de défense des droits des femmes et/ou filles au niveau de la base, et ses coordonnées (seulement pour les personnes physiques) ;
  - Le contexte du projet, l'énoncé, l'analyse du problème et l'objectif poursuivi, les résultats à atteindre et comment ils vont être mesurés, la description des activités, la description du caractère innovant, et le montant total du budget ;
  - L'analyse des risques et les solutions proposées pour gérer ces risques. Un paragraphe particulier doit être dédié à la façon dont l'organisation ou la personne physique compte gérer les risques liés à la COVID-19.
2. Un chronogramme (Objectifs, résultats et activités sur une ligne de temps) ;
  3. Le budget détaillé.
  4. Tous ces trois documents (1 à 3) ne doivent pas dépasser dix pages (10) en tout. Les dossiers ne remplissant pas ces conditions ne seront pas analysés.
  5. Une lettre de recommandation des organisations internationales ou agences des nations unies ou autorités locales présent en RD Congo (uniquement pour les personnes physiques).

#### IV. Dépôt de candidature

La date limite de fin de soumission des candidatures est **le dimanche 8 août 2021 à 16h00, heure de Kinshasa.**

Les organisations intéressées sont priées d'envoyer le dossier de soumission dûment complété à l'adresse [voixleadershiprdc@cartercenter.org](mailto:voixleadershiprdc@cartercenter.org), avec la mention : « Votre province d'intervention / AVIS D'APPEL A PROJETS INNOVANTS No 03/TCC/VLF/2020 ».

Exemple : « Tanganyika / AVIS D'APPEL A PROJETS INNOVANTS No 03/TCC/VLF/2020 »

Les soumissions n'ayant pas été envoyées à cette adresse ne seront pas prises en considération. Une organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet.

Le dossier devra être en format PDF et Word pour le projet, et Excel pour le budget.

Aucun autre format ne sera accepté. La langue de soumission est le français. Les soumissions n'ayant pas respecté cette mention ne seront pas prises en considération.

#### V. Autres restrictions de financement :

Le Centre Carter se réserve le droit de financer tout ou partie des demandes soumises. Le TCC ne financera pas les demandes qui, à son avis, entraîneront une utilisation du financement du projet d'une manière duplicative ou redondante. Cela inclut les activités déterminées comme ne contribuant pas à la réalisation de l'objectif du projet.